

2.5.2. Arbitrage et maternité

Pierre-Yves BICHON

Informations sur la maternité des arbitres

- 55 arbitres féminins en Championnat de France hors Haut Niveau
- 13 arbitres féminins officient en HN1-2-3- 4 dont
 - HN1 : 1 arbitre FIBA 36 ans
 - HN2 : 2 arbitres dont 1 FIBA 30 ans
 - HN3 : 5 arbitres dont 2 de 25 ans
 - HN4 : 5 arbitres entre 25 et 29 ans
- 21 K€, la perte financière d'une arbitre FIBA pendant sa maternité (source SNAB)
- 15 K€, la perte financière d'une arbitre HN pendant sa maternité (source SNAB)
- La Sécurité Sociale n'indemnise que pendant l'arrêt médical (5 K€) (source SNAB)

La FIBA et la maternité des arbitres

Etude FIBA 2020

- 3 arbitres féminins FIBA sur 4 n'ont pas d'enfant
- Crainte d'être mises à l'écart par leur fédération ou la FIBA après leur maternité

Politique d'accompagnement

- Participation possible, pendant la maternité, aux réunions d'informations et aux formations et à distance
- Mise à disposition de programme de reprise physique progressive sous forme de vidéos, avec accompagnement possible par l'un des coordinateurs physiques FIBA
- Si besoin, accompagnement psychologique ou conseils diététiques
- Echanges avec d'autres collègues féminins via un groupe Whatsapp Mums
- Valorisation des expériences de retours réussis
- Garantie de place conservée en cas de retour
- Reprise progressive et adaptée des désignations
- Reconversion facilitée auprès des fédérations pour devenir commissaire, instructeur ou OTM

La FFBB et la maternité des arbitres

Règlement des officiels FFBB (CF et HN)

- Garantie de reprise au niveau pratiqué avant la maternité
- Les congés de maternité peuvent s'étaler sur 2 saisons

Sensibilisation et projection

- Le SNAB a sollicité la LNB pour la maternité des arbitres officiant sur les compétitions LNB (exemples du retour de Laure Coanus et nouvelle maternité d'Amel Dahra)
- Sensibilisation du BF et du CD de la FFBB avec des statistiques fortes:
 - 9 arrêts féminins lors des 7 dernières saisons (source SNAB)
 - 7 des 10 arbitres féminins officiant en NM1 et LBWL sont âgées de 25 à 29 ans
- Volonté affirmée et partagée de la CFO et du HNO d'inclure le sujet de la maternité dans une réflexion plus globale sur l'arbitrage féminin avec lancement de groupes de travail en 2026